

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS du 8 octobre 2024

Sous la présidence de M. William PICARD, maire.

Conseillers présents : Mme Marie-Paule GAEHLINGER, Mme Aurélie MENG et M. Jean-Loïc GUILLAUME.

Excusée : Mme Déborah FEGER

Conseillers enfants présents :

ADAM Gabriel, HUHNE Ethan, PINTO Evan, GANGLOFF Mélina, BRAHEM Kenza, GUILLAUME Anna, BOUKO Jamy, SCHAEFFER-FAESSEL Nathan, MUNCH Gabriel, FARGEREL LAPEYRE-D'HUMIERES Anaïa, ARZIMAN Sultanne et SANAL Karaca.

---

## ORDRE DU JOUR

- I. Mot d'accueil
- II. Désignation d'un secrétaire de séance
- III. Installation des conseillers municipaux enfants et remise des diplômes
- IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un adjoint au maire
- V. Rôle et mission du conseil municipal des enfants
- VI. Echange sur les thèmes de l'année 2024/2025
- VII. Photo du nouveau conseil

---

Monsieur le maire, William PICARD, ouvre la séance à 16H30.

**I. Mot d'accueil.**

Monsieur le Maire accueille tous les participants en leur souhaitant la bienvenue. Il se présente aux nouveaux conseillers enfants ainsi que les élus qui l'accompagnent dans son mandat.

**II. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Monsieur Jean-Loïc GUILLAUME est désigné secrétaire de séance.

**III. Installation des conseillers municipaux enfants et remise du nouveau diplôme.**

Lors d'un tour de table, chaque conseiller enfant s'est brièvement présenté.

Les conseillers enfants ont été symboliquement installés dans leurs nouvelles fonctions par la remise de l'écharpe tricolore par le Maire. Un diplôme de conseiller a été remis aux nouveaux installés ainsi qu'un cadeau de bienvenue à tous pour bien remplir leur mission.

#### IV. Présentation des attributs d'un maire et d'un(e) adjoint(e) au maire

Le maire doit porter l'écharpe tricolore avec glands à franges d'or dans les cérémonies publiques et toutes les fois que l'exercice de ses fonctions peut rendre nécessaire ce signe distinctif (mariages, commémorations...).

L'écharpe tricolore " peut se porter soit en ceinture soit de l'épaule droite au côté gauche. Lorsqu'elle est portée en ceinture, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu en haut. Lorsqu'elle est portée en écharpe, l'ordre des couleurs fait figurer le bleu près du col, par différenciation avec les parlementaires.



**Port en ceinture**  
Bleu vers le haut



**Port en écharpe**  
Bleu vers col



Il convient de distinguer Monsieur le Maire des adjoints. Pour ce faire, il faut regarder les glands qui pendent de l'écharpe. S'ils ont des franges d'or, c'est le Maire. Si elles sont en argent, alors c'est un adjoint ou un conseiller municipal.

Le collier est un autre attribut du Maire ou des adjoints. Il est plus rarement porté et la différence entre maire et adjoint est la même (médaille couleur Or pour le Maire et Argent pour les adjoints).



#### V. Rôle et mission du conseil municipal des enfants.

Madame MENG, conseillère en charge du conseil municipal des enfants, a ensuite rappelé la mission du conseil municipal des enfants (CME).

Le CME réunit les enfants monswillérois de cours moyen 1<sup>ère</sup> année (CM1) et 2<sup>e</sup> année (CM2) qui sont élus au sein de l'école par leurs camarades en respectant la parité garçons/filles et le nombre de 6 par classes. Compte-tenu du manque de volontaires parmi les filles de CM1, nous avons décidé pour respecter la parité de proposer un poste de conseiller aux filles de CM2. Le CME est un lieu de réflexion, de discussion, de proposition et d'action pour les jeunes élus. Les conseillers enfants sont invités à donner leurs opinions sur les sujets de leur quotidien. Ce conseil a aussi et essentiellement pour but d'être un outil d'éducation à la citoyenneté, d'apprentissage des notions de la démocratie et de permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de la commune. Les conseillers enfants seront ainsi invités à participer à toutes les cérémonies commémoratives de la commune avec l'accord de leurs parents.

La fréquence des conseils municipaux est d'un par trimestre soit 3 par an dans la salle du conseil municipal et n'excède pas une heure.

- 1<sup>er</sup> conseil : Il a lieu courant octobre. Il correspond à l'installation du conseil municipal.
- 2<sup>e</sup> conseil : Il a lieu courant février et est axé sur les projets.
- 3<sup>e</sup> conseil : Il a lieu courant juin. Ce dernier conseil correspond au bilan de fin d'année.

Le mandat d'un jeune conseiller est de deux ans et se base sur l'année scolaire, c'est à dire du mois de septembre au mois de juillet.

## **VI. Echange sur les thèmes de l'année 2024/2025.**

Les animateurs et référents du conseil municipal des enfants ont proposé les activités suivantes aux conseillers enfants, activités adoptées à l'unanimité :

- Réalisation, en liaison avec la direction de l'école, de décorations de Noël afin d'orne le sapin devant la mairie et les grillages des écoles avec des rondelles de bois.
- Préparation d'une animation pour les vœux du Maire planifiés le vendredi 10 janvier. Les enfants ouvriront la cérémonie en accueillant le public, puis parcourront l'année écoulée avant d'évoquer l'année 2025.
- Visite institutionnelle programmée le mercredi 5 février avant les vacances scolaires d'hiver. Les conseillers d'Alsace ont accepté la demande de visite des lieux de la collectivité européenne d'Alsace. Un autre site pourrait se rajouter selon les démarches en cours. Le trajet pourrait se faire en train ou en bus.
- Sur la fin d'année scolaire, vers le mois de mai, organisation d'un Atelier Planétarisks pour tous les enfants du groupe scolaire. Un document de présentation a été donné en séance aux conseillers enfants.

A également été évoqué :

- une cavalcade des enfants pour Mardi gras sur un circuit le moins fréquenté par les voitures, entre 15 et 16 heures un jour d'école, si le directeur accepte.
- Une balade de Pâques qui devra avoir lieu pendant les vacances scolaires !!!

A l'issue, la parole a été laissée, de façon libre, aux conseillers enfants pour s'exprimer sur les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. Les sujets abordés sont listés ci-dessous :

- plus de végétation dans la commune
- plus de décorations de Noël
- créer un city
- rénover le parc Goldenberg (installer une tyrolienne, un deuxième but dans l'herbe et mettre des balançoires, installer une fontaine à eau)
- installer une fontaine à eau sur la place de l'école
- installer un potager dans l'enceinte de l'école
- augmenter les places de parking devant l'école
- lutter contre les crottes de chien (ou étrons canin)
- installer un hôtel à insectes

- créer des espaces pour chiens
- installer des silhouettes au niveau des passages piétons
- lutter contre les excès de vitesse
- lutter contre les déchets dans la nature
- installer plus de poubelles
- retirer les ballons et cerceaux sur le toit de l'école élémentaire

L'ensemble des sujets fera l'objet d'une étude par les élus en charge de l'animation du conseil municipal des enfants pour en décliner les actions à réaliser et celles qui ne pourront pas être réalisées.

## **VII. Photo du nouveau conseil.**

A l'issue de ces débats, une photo de groupe a été réalisée.

Le Maire a remercié les conseillers et a levé la séance à 17H30.

Les enfants seront convoqués en décembre pour une préparation de leurs vœux.

